



## Évaluations 2010-2011

On trouvera ci-dessous quelques résultats obtenus par envoi de questionnaires aux parents et aux maîtres d'école de 9 800 enfants qui ont bénéficié du Coup de Pouce Clé dans 270 villes.

L'étude porte sur les enfants pour lesquels nous avons reçu la réponse d'au moins un partenaire (parent, enseignant ou animateur) soit 9 316 enfants.

### PARENTS

78% des parents ont accepté de remplir le questionnaire concernant leur opinion sur le Coup de Pouce Clé.

Parmi ceux qui ont répondu :

- 85% pensent être en mesure d'aider leurs enfants dans leurs études comme ils l'ont fait cette année
- 96% pensent que, s'il fallait envisager la suppression des clubs Coup de Pouce Clé l'an prochain, ce serait regrettable ; 80% précisent : très regrettable.

### ENSEIGNANTS

80% des enseignants de cours préparatoire ont accepté de remplir un questionnaire concernant le fonctionnement général du Coup de Pouce Clé ; leurs réponses constituent une ÉVALUATION EXTERNE<sup>1</sup>.

Parmi ceux qui ont répondu :

- 93% estiment que le Coup de Pouce Clé est complémentaire de leur travail
- 94% pensent que, s'il fallait envisager la suppression du Coup de Pouce Clé l'an prochain, ce serait regrettable ; 76% précisent : très regrettable
- 76% des enseignants ont, en outre, accepté de remplir un questionnaire particulier à chaque enfant.

### ENFANTS

Il y a amélioration du comportement de l'enfant, en ce qui concerne :

- . la confiance en soi (80% des réponses)
- . la motivation (75%)
- . l'intérêt pour l'écrit (76%)
- . le rapport à l'école (74%).

Ces enfants, à l'entrée au Coup de Pouce Clé, étaient "fragiles en lecture" : leur maître de CP estimait qu'ils étaient en risque d'échec parce qu'ils ne recevaient pas chaque soir, après la classe, le soutien dont ils avaient besoin pour réussir leur apprentissage.

En fin de Coup de Pouce Clé, 93% des enfants étaient, pour la lecture, sortis de la zone dangereuse (79% étaient bons ou moyens lecteurs).

---

<sup>1</sup> En effet, la déontologie du Coup de Pouce Clé interdit à un maître de CP d'être animateur d'un club qui comporterait un ou plusieurs élève(s) de sa classe.